

Comité Syndical du 23 septembre 2024

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Le syndicat disposant de deux compétences, celles-ci figureront sous les abréviations suivantes :

AN = Aménagement Numérique / SON = Services et Outils Numériques

Collège EPCI

Etaient présents :

| Compétence | Structure | Nom Prénom | Fonction | Voix délibérative |
|------------|---|-----------------------------|--------------------|-------------------|
| AN | Communauté d'Agglomération Seine Eure | LENFANT Marie-Joëlle | Déléguée titulaire | oui |
| SON | Communauté d'Agglomération Seine Eure | NDIAYE Ousmane | Délégué titulaire | oui |
| AN | Intercom Bernay Terres de Normandie | GEORGES Claude | Délégué titulaire | oui |
| SON | Intercom Bernay Terres de Normandie | PREYRE Françoise | Déléguée titulaire | oui |
| AN | Interco Normandie Sud Eure | PROVOST Jean-Claude | Délégué titulaire | oui |
| SON | Communauté de communes Lyons Andelle | HERBIN Frédéric | Délégué titulaire | oui |
| SON | Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge | BEAUCHE Jean-Charles | Délégué titulaire | oui |
| AN | Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle | PLATEL Gérard | Délégué titulaire | oui |
| AN | Communauté de communes du Pays de Conches | RONGRAIS Max | Délégué titulaire | oui |
| AN | Communauté de communes Roumois Seine | BROUT Cédric | Délégué titulaire | oui |
| AN | Communauté de communes du Vexin Normand | BLOUIN James | Délégué titulaire | oui |
| AN | Evreux Portes de Normandie | CARRETTE Christophe | Délégué titulaire | oui |
| AN | Seine Normandie Agglomération | CAUDY Fabrice | Délégué titulaire | oui |
| AN | Seine Normandie Agglomération | JOLLY Pascal | Délégué titulaire | oui |
| SON | Seine Normandie Agglomération | CANIN Julien | Délégué titulaire | oui |

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

| Compétence | Structure | Nom Prénom | Fonction | Voix délibérative |
|------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|
| AN | Département de l'Eure | GRAVELLE Nicolas | Délégué titulaire | oui |
| AN | Département de l'Eure | JUBERT Daniel | Délégué titulaire | oui |
| AN | Département de l'Eure | PLOUVIER Thierry | Délégué titulaire | oui |
| SON | Département de l'Eure | CARON Cécile | Déléguée suppléante | oui |
| SON | Département de l'Eure | DUCHE Frédéric | Délégué titulaire | oui |
| SON | Département de l'Eure | LACAMPAGNE CROCHET Claire | Délégué titulaire | oui |
| SON | Département de l'Eure | LEHONGRE Pascal | Délégué titulaire | oui |

Région Normandie :

Etaient présents :

| Compétence | Structure | Nom Prénom | Fonction | Voix délibérative |
|------------|------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| AN | Région Normandie | DOSSANG Guy | Délégué titulaire | oui |

Collège Communes

Etaient présents :

| Compétence | Structure | Nom Prénom | Fonction | Voix délibérative |
|------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|
| SON | Commune de Marcilly-la-Campagne | BACHER Francine | Déléguée titulaire | oui |
| SON | Commune d'Armentières-sur-Avre | BRUNET Damien | Délégué titulaire | oui |
| SON | Commune de Nonancourt | LARGE Patrice | Délégué titulaire | oui |
| SON | Commune Villers-en-Vexin | SEIGNE Christophe | Délégué titulaire | oui |

Collège Syndicats

Etaient présents :

| Compétence | Structure | Nom Prénom | Fonction | Voix délibérative |
|------------|-------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|
| SON | SIVOS DU VAL DE JUIGNES | LEBIGRE Stéphane | Délégué titulaire | oui |

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

| | | | |
|-----------|------------------------|---------------------------|-------------|
| Agent ENN | Arnaud HADIDA | Directeur général | Non votant |
| Agent ENN | Jean-Christophe BOYARD | Directeur général adjoint | Non votant |
| Agent ENN | Élodie BOINET | DAF | Non votante |
| Agent ENN | Emmanuel CATTELIN | Directeur technique | Non votant |

Public :

Étaient présents :

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants (seulement ceux qui ont manifesté leur participation en raison de l'absence du titulaire) afin de vérifier l'atteinte du quorum.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

| Compétences | Membres | Quorum à atteindre | Présents | Quorum atteint | Pouvoir | Nb de voix |
|------------------------------|-----------|--------------------|-----------|----------------|----------|------------|
| Aménagement numérique | 23 | 12 | 14 | oui | 0 | 22 |
| Services et outils numérique | 32 | 17 | 14 | non | 0 | 27 |
| Affaires communes | 55 | 28 | 28 | oui | 0 | 49 |

Il est à noter que pour ce comité, les délibérations sont communes aux deux compétences.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité
- Adhésion nouveaux membres compétence services et outils numériques
- Autorisation en matière de placements financiers
- Modification statutaire
- Décision du Président à rendre compte à l'assemblée

Premier rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 15 avril 2024.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations.

Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Adhésion nouveaux membres compétence services et outils numériques

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne l'adhésion des nouveaux membres à la compétence services et outils numériques.

M. GRAVELLE rappelle que lors du comité syndical du 19 septembre 2022, ENN a acquis la compétence supplémentaire « services et outils numériques ».

Suite à la prise de cette nouvelle compétence, plusieurs collectivités et établissements publics avaient manifesté leur intérêt d'être accompagnés par l'Agence du numérique du syndicat Eure Normandie Numérique.

Il revient à l'assemblée délibérante conformément à l'article 10.1 des statuts du syndicat mixte, de valider l'adhésion de nouveaux membres.

M. GRAVELLE indique que pour ce comité, ce sont les adhésions de 11 entités (Bonneville-aptot, Chambois, Faverolles-la-campagne, Guiseniers, Heubecourt-haricourt, la Madeleine-de-nonancourt, Pont-audemer, Pont-saint-pierre, Saint-aubin-sur-gaillon, Si Scolaire Madeleine De Nonancourt, Si Vocation Scolaire Boulay Morin) et la sortie d'une collectivité (l'Association Syndicale Autorisée De La Risle Médiane dont leur régime juridique ne permet pas leur adhésion au Syndicat) qui sont à valider, portant le nombre d'adhésions à 377 membres au total.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Autorisation en matière de placement financier

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne une autorisation en matière de placement financier.

M. GRAVELLE indique que par dérogation, la loi permet aux collectivités de placer une partie de leurs fonds sur des Comptes à Terme (CAT) rémunérés ouverts auprès de l'Etat.

M. GRAVELLE précise que les sommes perçues au titre de litiges ou de pénalités sont éligibles à ce régime de placement.

M. GRAVELLE ajoute qu'il s'agit de placements simples, sans risque, rémunérés sur une durée maximale de 12 mois avec des taux d'intérêts de l'ordre de 3%.

M. GRAVELLE indique qu'il est proposé aux membres du comité de placer les pénalités de retard du délégataire de service public actées par protocole transactionnel d'un montant de 4 M€ sur un CAT, ainsi que les pénalités de retard de SOGETREL actées par protocole transactionnel d'un montant de 65 k€ et les pénalités de retard de CIRCET actées par protocole transactionnel d'un montant de 49,5 k€.

Les intérêts perçus à ce titre seront de l'ordre de 120 k€ au terme des 12 mois.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Modification statutaire

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne une modification des statuts du syndicat.

M. GRAVELLE indique que l'augmentation significative du nombre d'adhésions nécessite une mise à jour des statuts. En effet, l'annexe statutaire passe de 0 à 377 membres au titre de la compétence « services et outils numériques ».

M. GRAVELLE ajoute que cette mise à jour est également l'occasion d'apporter diverses modifications :

- Liste des adhérents au SMO au titre de la compétence à la carte « services et outils numériques » ;
- Précisions quant à l'activité du Syndicat au titre de ses compétences ;
- Encadrement sur les rapports exceptionnels sur table ;
- Désignation du Président ;
- Précisions sur les recettes et dépenses du syndicat.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Décision à rendre compte : Virement entre chapitres

Suite à une erreur de tiers, le syndicat doit procéder à une annulation de titres sur exercice clos et réémettre les titres au bon débiteur.

Cette opération nécessite un abondement du chapitre 67 permise par le règlement budgétaire et financier et la M57 au titre de la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5%.

Le Président rend compte de cette décision à la séance qui suit l'opération comptable :

| N° opération | Date décision | objet/libellé | Section | Dépenses | | | | | |
|--------------|---------------|------------------------------------|----------------|-----------------------|----------|--------|-------------------------|----------|--------|
| | | | | Diminution de crédits | Chapitre | Nature | Augmentation de crédits | Chapitre | Nature |
| 1 | 23/09/2024 | Réimputation de crédits budgétaire | Fonctionnement | -5000 | 65 | 65818 | 5000 | 67 | 673 |

Épuisement de l'ordre du jour, M. HADIDA passe à la présentation des données chiffrées sur l'avancement des déploiements et la commercialisation.

M. GRAVELLE laisse la parole aux délégués pour des questions diverses.

M. JUBERT relève les baisses de signal avec l'Opérateur Orange et demande qu'elle en serait la cause.

M. HADIDA explique qu'il faut distinguer Orange Opérateur d'infrastructure qui doit réaliser les déploiements de réseau pour notre compte, dans le respect de l'état de l'art et de notre marché de travaux et Orange Opérateur commercial. Sur cette dernière entité, l'Opérateur peut moduler les paramètres techniques de ses plateformes de service qui font transiter les flux de l'Opérateur commercial et que le Syndicat ne maîtrise pas.

M. NDIAYE demande ce qu'il en est des fourreaux écrasés dans certains quartiers de la ville de Val de Reuil. Orange et le Syndicat se renvoient la balle en ce qui concerne notamment le quartier de la Cavée à Val-de-Reuil.

M. HADIDA répond que le Syndicat a déjà répondu à plusieurs reprises sur ce point et que différentes réunions ont eu lieu sur ce secteur. Le Syndicat n'étant pas propriétaire de ces fourreaux il ne peut intervenir.

Mme PREYRE rebondit sur la question de M. JUBERT en exposant que sur son territoire le médecin est victime de nombreuse interruptions d'internet.

M. HADIDA préconise de contacter le Fournisseur d'Accès Internet et rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire jouer la concurrence en cas de défaut de qualité de services.

Fin des questions diverses, M. GRAVELLE évoque la réunion de travail avec les Vice-présidents d'Eure Normandie Numérique au sujet des redevances que le budget annexe 2G perçoit et des projets d'infrastructure qui pourraient en découler.

Le Président rappelle d'une part, que compte tenu du principe de spécialité du Syndicat Mixte, Eure Normandie Numérique a un champs d'intervention limité en terme de financement de projet d'infrastructure, limité à la seule compétence du Syndicat.

D'autre part, il précise qu'a été évacué l'hypothèse de rembourser une partie des financeurs publics.

Le financement de l'État portait sur la participation d'autres financements publics notamment les EPCI et que le remboursement de tous les contributeurs porterait à un versement de plus de 170 M€ et empêcherait des investissements supplémentaires pour le territoire.

Cette réunion a permis d'envisager les investissements suivants :

1. Étude pour le déploiement de réseaux radios bas débit LoRa pour l'internet des objets (capteurs d'eau, de Co2, d'air, bâtimentaire, trafic etc.). Cette étude doit évaluer les besoins du territoire avant d'envisager le déploiement d'une telle infrastructure.
2. Bouclage physique du réseau de collecte, afin de sécuriser le réseau et les équipements du territoire en cas de problème sur l'infrastructure optique qui pourrait faire tomber toute une zone arrière de NRO avec des conséquences importantes. Coût estimé à 15 M€.
3. Interconnexion des sites des collectivités (collèges, mairie avec ses écoles, EPCI avec ses services techniques etc.). Une expérimentation pourrait débuter avec le Département puis les EPCI et les communes. Cela entrainerait une meilleure autonomie et limiterait la dépense des collectivités chez les opérateurs privés. À titre d'exemple l'étude d'interconnexion des sites du département, lui permettrait de réaliser une économie pouvant atteindre 300 k€ de fonctionnement par an.
4. Enfin d'envisager la mise en place de pylônes avec la fin programmée du NewDeal. Le Syndicat pourrait apporter des solutions de résorption aux territoire qui connaissent encore quelques zones blanches/grises. Cette mise en place serait toutefois conditionnée à une étude juridique au préalable.

M. GRAVELLE demande à l'Assemblée s'il y a des questions et si d'autres idées seraient à partager.

Mme PREYRE demande en matière de VidéoProtection si le Syndicat peut porter ces investissements.

M. HADIDA répond que le Syndicat ne détient pas de compétence en la matière mais que le délégataire fait une offre sur ce sujet et a déjà accompagné des collectivités telles que Pont de l'Arche.

M. BROUT demande si, concernant le LoRa, le Syndicat irait jusqu'aux usages ou s'arrêterait au déploiement.

M. GRAVELLE répond qu'il est indispensable de faire une étude approfondie des besoins des collectivités en la matière avant d'envisager ce type de déploiement et d'aller plus loin dans la réflexion.

M. JUBERT évoque le sujet des indemnités des élus évoqués par Madame TAMARELLE-VERHAEGH.

M. GRAVELLE répond que ce sujet pourrait être évoqué au prochain comité syndical.

Il n'y a pas d'autres questions, M. GRAVELLE pour conclure, rappelle que l'objectif du Syndicat est d'atteindre le 100% fibre et que les derniers pourcentages à atteindre vont encore bien mobiliser les équipes (problème de conventionnement avec les copropriétés etc.). Il remercie les élus d'avoir assisté à ce comité syndical en visio-conférence.

La séance est levée à 18h30.

Fait à Évreux, le 23 septembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

A blue ink signature of Nicolas Gravelle, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line.

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS

A black ink signature of Max Rongrais, featuring a cursive 'M' and 'R' with a horizontal line.

Date publication : 27/09/2024